

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES DÉRIVEURS – CATAMARANS – QUILLARDS- HABITABLES 2025-2028

Bol d'Or Lac d'Annecy
Samedi 31 mai 2025 – Saint-Jorioz
Internautique Saint-Jorioz – 5A



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sur la terrasse du centre nautique ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://boldorannecy.com>
- 3.2 Le PC course est situé au club nautique de l'INSJ - 457 route de la vieille église - 74410 ST JORIOZ

4. CODE DE CONDUITE DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le ponton devant le club.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe
31 mai 2025	Dériveurs Multicoques Habitables Quillard

- 6.2 Briefing aux concurrents 10h30.
- 6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est à 11h55.

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 7. PAVILLONS DE CLASSE**
Pavillon 470 : pour les dériveurs
Pavillon Hobie Cat : pour les catamarans
Pavillon Star : pour les Quillards de sport et Habitables
- 8. ZONE DE COURSE**
L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.
- 9. LES PARCOURS**
- 9.1 Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Le parcours sera de type longue distance reliant les 2 extrémités Nord-Sud du lac soit 17 miles nautiques en trace directe.
- 9.2 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32). Si un bateau du comité de course arborant le 3^{ème} substitut se tient près d'une des marques à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué. Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course. Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.
- 10. MARQUES**
- 10.1
- | Marques | Description | Localisation |
|--------------------------------------|---|--|
| Départ | Mât à bord du bateau comité de course (Filao) arborant un pavillon orange et mât à terre arborant un pavillon orange, en bout de ponton | Devant l'Internautique Saint-Jorioz |
| Bouée 1
(possibilité de pointage) | Bouée tétraédrique jaune à laisser à bâbord | Bouée N°3 devant la Société des Régates à Voile d'Annecy |
| Porte de passage | Mât de pavillonnerie à terre sur le ponton du club et bateau comité (Filao) | Devant l'Internautique Saint-Jorioz |
| Bouée 2
(possibilité de pointage) | Bouée tétraédrique jaune à laisser à bâbord | Devant la réserve naturelle de Doussard |
| Arrivée | Mât arborant un pavillon bleu à terre en bout de ponton et mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course (Filao) | Devant l'Internautique Saint-Jorioz |
- 12. LE DEPART**
- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât à terre arborant un pavillon orange, en bout de ponton.
- 12.2 Le départ sera donné conformément à la RCV 26, *Les temps doivent être comptés à partir des signaux visuels ; l'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.*



<i>Minutes avant le signal de départ</i>	<i>Signal visuel</i>	<i>Signal sonore</i>	<i>Signification</i>
5	<i>Pavillon de classe</i>	<i>Un</i>	<i>Signal d'avertissement</i>
4	<i>Pavillon P, I, Z, Z et I, U ou noir</i>	<i>Un</i>	<i>Signal Préparatoire</i>
1	<i>Pavillon préparatoire affalé</i>	<i>Un long</i>	<i>Minute</i>
0	<i>Pavillon de classe affalé</i>	<i>Un</i>	<i>Départ</i>

12.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 5 **minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Si le pavillon « C » est envoyé sur un bateau placé à une marque à contourner cela signifie que tous les bateaux doivent se diriger directement vers la ligne d'arrivée pour finir : cela modifie la RCV 33.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à terre en bout de ponton et le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course.

15. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS LIMITE

Pour toutes les classes, le temps limite de la course est à 18h le samedi 31 mai.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course du jour, le temps limite de la course selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le club.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au secrétariat du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Un classement de tous les bateaux en temps réel

18.3 Un classement de tous les bateaux en temps compensé

18.4 Possibilité d'extraction de classement pour toute catégorie justifiant au moins 10 inscrits ayant confirmé leur inscription.

18.5 En cas de réduction de parcours lors du bol d'or, un classement distinct sera opéré en fonction des catégories de bateaux ayant été contraints par la réduction de parcours.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (départ sur l'eau et retour à terre) est obligatoire :

- Physiquement pour les concurrents au départ du club et retour à terre par signature d'une feuille d'émargement.
- Dématérialisé pour les concurrents au départ retour à terre des autres clubs en envoyant par SMS au 06 14 69 02 26 : le nom du skipper et le numéro de voile.

Tous manquements à ce point 19 sera pénalisé par :

Absence d'émargement lors du départ sur l'eau DPI 20% en place sur le nombre d'inscrits dans la classe

Absence d'émargement lors du retour à terre DPI 20% en place sur le nombre d'inscrits dans la classe



19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon blanc avec le logo du Bol d'Or Annecy.

Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

23. ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une inscription visible sur le moteur indiquant les initiales majuscules « BOA ».

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

26. PRIX

Des prix seront distribués :

- Un trophée Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au vainqueur du classement général en temps réel
- Un trophée Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au vainqueur du classement général en temps compensé
- Un trophée Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au 1^{er} équipage féminin intégral
- Un trophée Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au 1^{er} solitaire mineur et 1^{er} équipage mineur

Arbitres désignés :

Claire Breau – Présidente du comité de course

Martine Pages – Adjointe au comité de course



ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

- Départ – Bouée 3 devant les marquissats – porte entre le mât en bout de ponton devant le club et le bateau comité (Filao) – Bouée 2 devant la réserve de Doussard - Arrivée





ANNEXE ZONES DE COURSE